

ATTESTATION DE PARTICIPATION ET ÉVALUATION EN LIGNE

MÉDECINS OMNIPRATICIENS

Vous trouverez ci-dessous les détails entourant la règle en vigueur à la FMOQ, laquelle s'applique aux **médecins omnipraticiens** qui assistent à une activité de formation. Tous les participants « omnipraticiens » désirant imprimer ou télécharger leur attestation de participation, devront la télécharger à partir de <https://mon.fmoq.org>.

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org>, ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail:

<https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.

Veillez prendre note que le téléchargement de l'attestation de participation n'est possible que lorsque le responsable a entré les présences dans le site de la FMOQ et que la DFP s'est assurée que les évaluations ont été remplies. **À compter du 1er janvier 2019 les évaluations doivent obligatoirement se faire en ligne par chacun des participants.** ATTENTION : la période d'évaluation en ligne se situe entre le début de la journée de l'activité et jusqu'à 7 jours après la fin de l'activité. Aussi, les crédits de formation sont accordés lorsque les présences et les évaluations sont enregistrées sur la plateforme de la FMOQ (délai d'environ 10 à 15 jours).

AUTRES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

À tous les professionnels de la santé, non-médecins (infirmière, pharmacien, psychologue, etc.) qui assistent aux activités de formation et qui désirent obtenir une attestation de participation afin de la faire reconnaître par leur ordre professionnel, **vous devez avoir signé la feuille de présence lors de l'activité de formation et en faire vous-même la demande.**

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org>, ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents). Veuillez prendre note que les frais sont de 28.74 \$ (25\$ + taxes).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail:

<https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.

Veillez prendre note que le téléchargement de l'attestation de participation n'est possible que lorsque le responsable a entré les présences dans le site de la FMOQ et que la DFP s'est assurée que les évaluations ont été remplies. **À compter du 1er janvier 2019 les évaluations doivent obligatoirement se faire en ligne par chacun des participants.** ATTENTION : la période d'évaluation en ligne se situe entre le début de la journée de l'activité et jusqu'à 7 jours après la fin de l'activité. Aussi, les crédits de formation sont accordés lorsque les présences et les évaluations sont enregistrées sur la plateforme de la FMOQ (délai d'environ 10 à 15 jours).